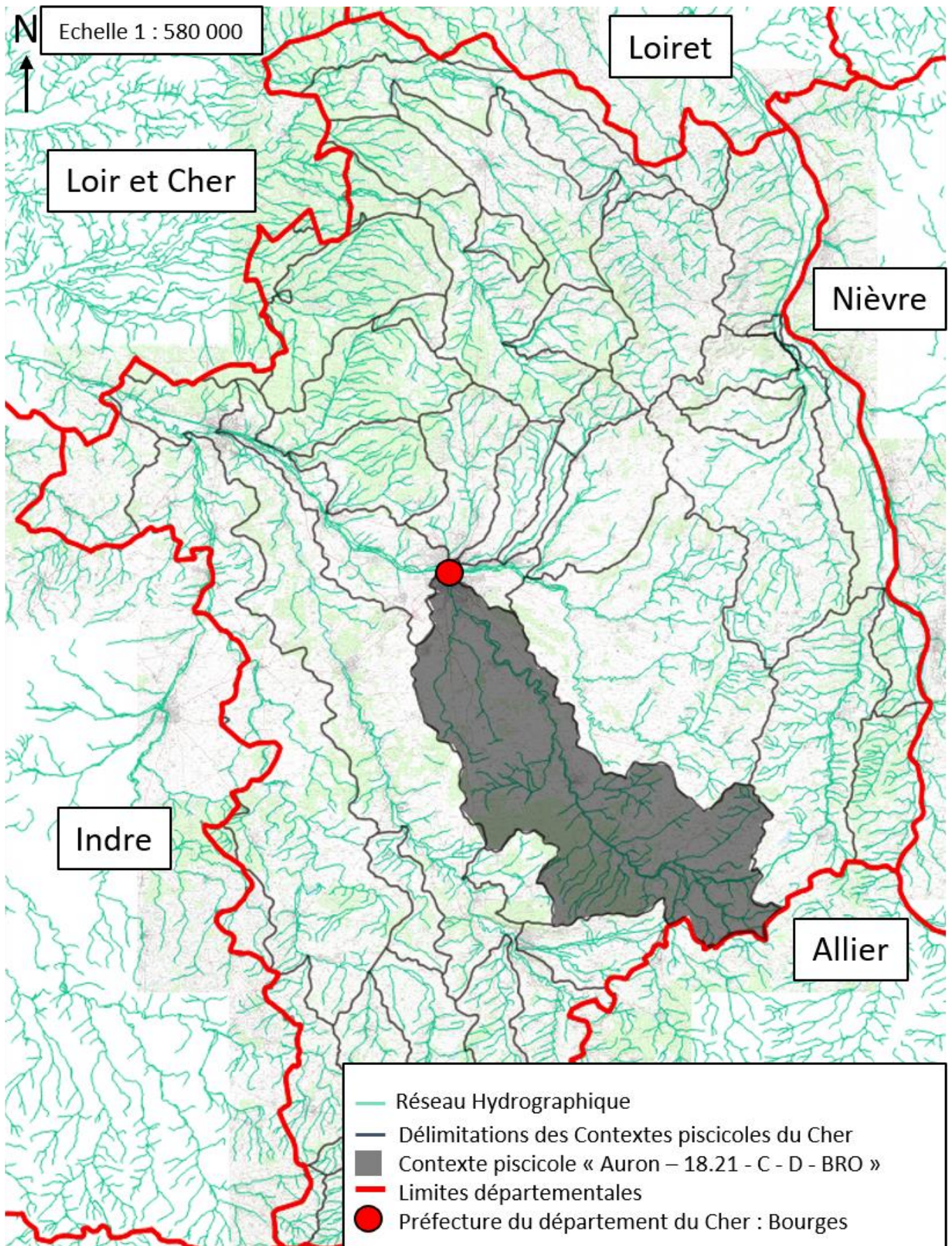


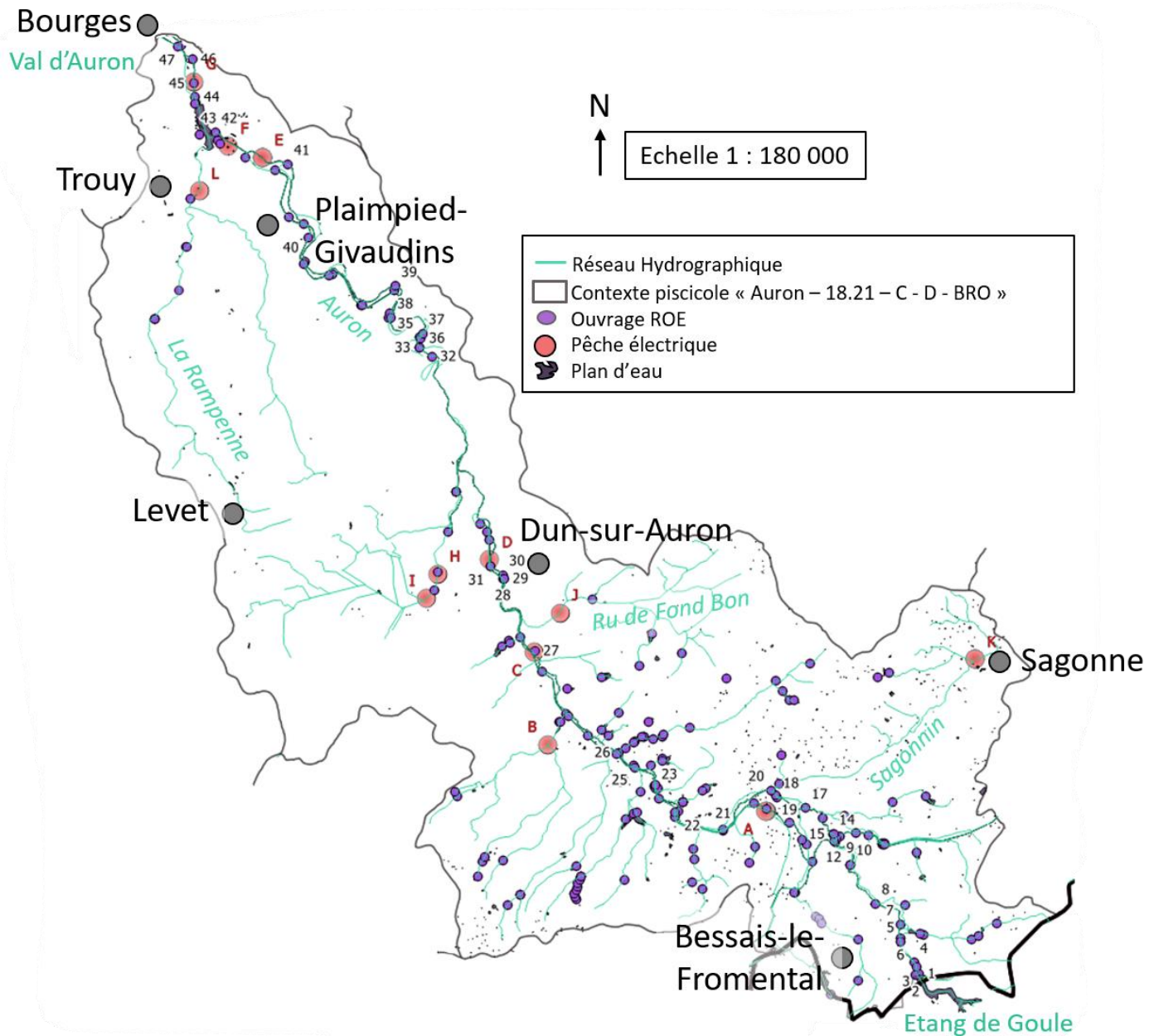


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD TOPO SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

L'Auron s'écoule dans la région naturelle de la Vallée de Germiny (de l'Etang de Goule jusqu'à Dun-sur-Auron), puis dans la région naturelle de la Champagne Berrichonne (de Dun-sur-Auron à Bourges) dans un environnement essentiellement agricole au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au centre et au sud-est du département, ce contexte représente l'ensemble du cours d'eau qui prend sa source à 5 kilomètres en amont de l'Etang de Goule, au lieu-dit « les Baliveaux », dans le département de l'Allier. L'Auron est un affluent en rive gauche de l'Yèvre. La confluence se trouve dans le département au niveau de Bourges. L'Auron et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole.

L'Auron souffre d'un déficit de débit important et récurrent en période d'étiage, à mettre en lien avec la présence de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, et l'alimentation du Canal de Berry de manière plus localisée. La Rampenne connaît un écoulement qui semble pérenne que sur quelques centaines de mètres au niveau de la rocade de Bourges, probablement grâce à un affleurement de la nappe alluviale (secteur où est localisé le point de suivi dans le cadre de la Directive Cadre Européenne), le reste de son cours connaissant des assècs très prolongés en dehors de périodes très pluvieuses.

Si la mise en place d'un protocole dit de « gestion volumétrique » initié par le SAGE Yèvre-Auron dès 2007 semble avoir permis d'améliorer légèrement les problèmes en étiage en ce qui concerne l'Auron (hormis au niveau de la prise d'eau du canal de Berry à Saint-Just où il existe toujours des ruptures d'écoulement, voire des assècs en période de sécheresse), la situation de la Rampenne paraît s'être encore dégradée ces dernières années dans son secteur aval.

Les cours d'eau de ce contexte se situent en ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommé « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*). Plusieurs prélèvements agricoles sont déclarés dans ce contexte : 3 prélèvements en eaux superficielles (l'Auron et la Rampenne) et 32 prélèvements en eaux souterraines dans la nappe du Dogger libre (*Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017*). Trois prélèvements industriels ont été déclarés dans la nappe du Dogger libre (commune de Dun-sur-Auron et Bourges). A noter également l'existence de prélèvements importants pour l'Alimentation en Eau Potable.

La présence de plans d'eau par barrage sur certains affluents peut également être à l'origine de problèmes de quantité d'eau en période d'étiage.

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

L'Auron évolue dans un cadre où l'on retrouve régulièrement les traces de recalibrage, de curage et de rectification de méandres (burrelet de curage en berge, sur-calibrage du lit, lit déplacé, lit rectiligne, absence de fosses...). Ces interventions lourdes sur la morphologie de l'Auron et de ses affluents ont débuté au moment de la construction du Canal de Berry, qui est la principale cause des travaux de rectification du cours d'eau principal (l'Auron) (*Source : SAGE Yèvre-Auron*), et elles se sont poursuivies lors des opérations de remembrement.

D'un point de vue hydromorpho-métrique, ces secteurs présentent une homogénéisation et une simplification des faciès et des habitats : faible alternance de radiers et de mouilles, faible méandrage, fonds sablo-graveleux colmatés, lit mineur sur-élargit et uniformisé. Ce phénomène couplé à un débit d'étiage parfois très réduit conditionne une capacité d'accueil très faible pour la faune piscicole en période estivale.

Ce contexte présente aussi plusieurs ouvrages infranchissables pour la totalité de l'ichtyofaune qui perturbent la continuité écologique.

La présence d'élevages (en tête de bassin jusqu'à la commune du Pondy et sur le ru du Sagonnin) et de parcelles drainées (champagne berrichonne) sont des facteurs qui peuvent provoquer l'apport et/ou la mise en suspension de sédiments fins à l'origine d'une turbidité importante de l'eau (effet du piétinement des berges et leur écroulement par le bétail, apport en MES par les drains). La restitution d'eau au niveau

de l'Etang de Goule dans l'Auron (débit réservé) peut également avoir un impact sur le colmatage en aval, via l'envoie d'eaux chargées en matières en suspension et de poissons classés nuisibles.

On notera cependant que les problèmes de colmatage sont également la conséquence des anciens travaux de recalibrage/curage/rectification des cours d'eau de ce contexte (surdimensionnement du lit et perte d'énergie du cours d'eau / diminution des capacités auto-épuratives).

Le brochet est présent et sa reproduction paraît encore effective dans quelques secteurs où on retrouve la présence de zones propices à sa reproduction fonctionnelles.

Des populations d'écrevisses Américaines, d'écrevisses Signal (ruisseau des marais de Contres) et d'écrevisses de Louisiane (Étang du Pondy) sont présentes dans ce contexte (*Source : AFB, FD18, Nature 18*).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

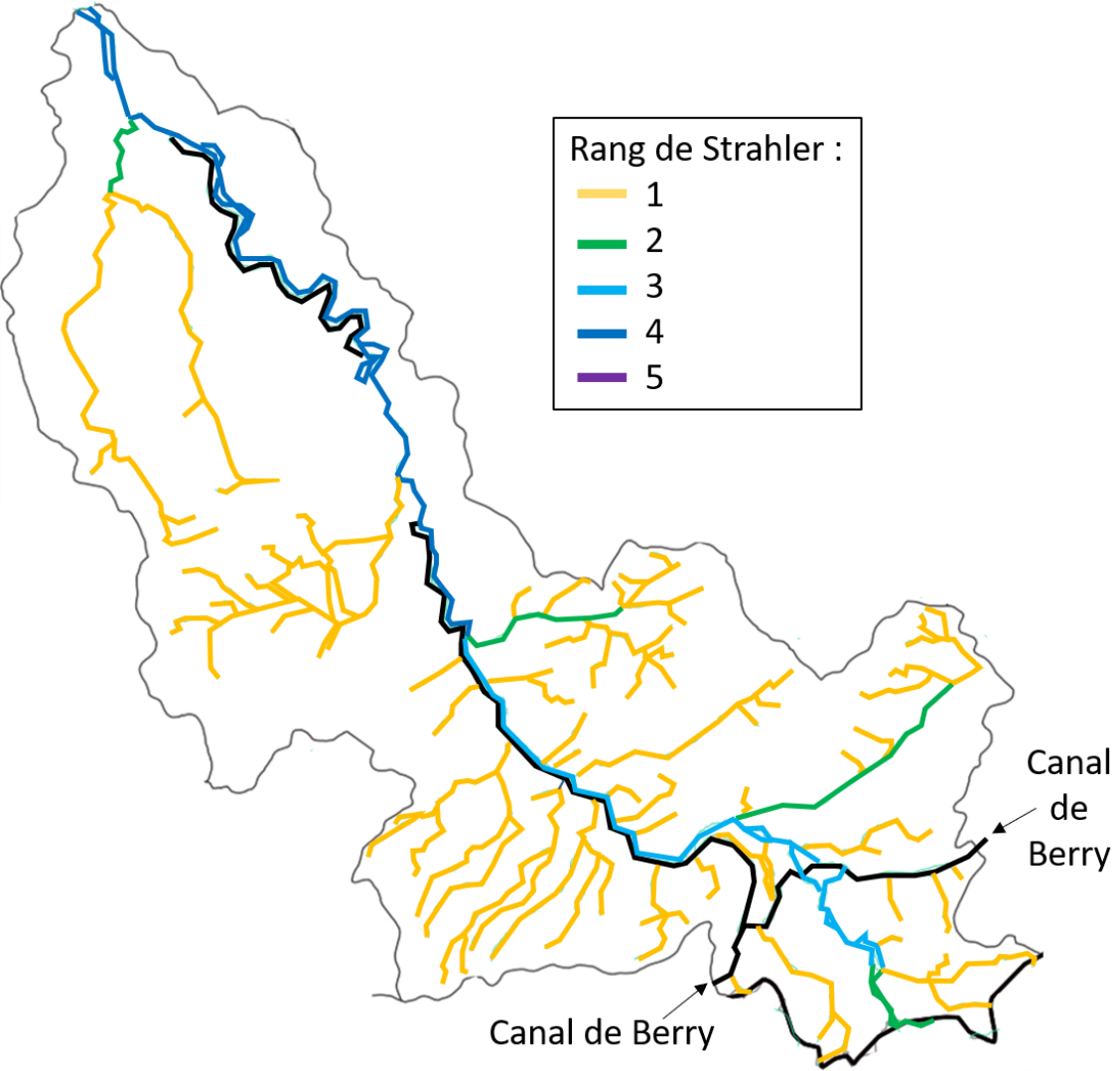
Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Aval du barrage de l'Etang de Goule (Coordonnées XY : 684197, 6626096 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
	Aval	Confluence avec l'Yèvre (Coordonnées XY : 653262, 6665235 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
Affluents	Amont en aval	Le ru du Moulin de la Font (Rive Droite ; 6 km) « Le ru de l'étang de Laumoy » (Rive Gauche ; 6,5 km) Le Madériaux (Rive Gauche ; 12,1 km) Le Sagonnin (Rive Droite ; 16 km) La Fausse Rivière (Rive Droite ; 3,5 km) « Le ru de l'étang de Moreau » (Rive Droite ; 2 km) « Le ru de Fontguédon » (Rive Droite ; 3,7 km) « Le ru de l'étang Furet » (Rive Droite ; 1,7 km) Le Cocherat (Rive Droite ; 10,7 km) « Le ru des Issards (Rive Droite ; 1,5 km) « Le ru de l'étang de la Folie » (Rive Droite ; 2,5 km) « Le ru du Patureau de Saint-Loup » (Rive Droite ; 2,5 km) Le ruisseau de l'étang de Fond Bon (Rive Droite ; 10,6 km) Et ses affluents le ru des Roches (RG ; 4,3 km) et le ru du Gouffre de la Mazière (RD ; 3,2 km) Le ruisseau des Marais (Rive Droite ; 16 km) La Rampenne (Rive Gauche ; 23,5 km) Et le second bras (RD ; 15,3) Nombreux bras secondaires <i>(Source : BD Carthage)</i>	
		Affluents d'autres contextes adjacents	L'Auron (tronçon amont de l'Etang de Goule) : 7,5 km
		Longueur en eau	Linéaire du cours principal
	Linéaire total	L'Auron et affluents : 269,8 km <i>(Source : BD Carthage)</i>	
Plans d'eau	Présence : ~ 693 plans d'eau (309,17 ha)		

		<p>- 8 plans d'eau ≥ 5 ha (dont Val d'Auron : 73 ha) Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,45 %</p> <p>Remarque : l'Etang de Goule n'est pas pris en compte dans ce contexte. (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</p>	
	Surface contexte / bassin versant	<p>Surface du contexte : 682 km² Surface totale du bassin versant « Auron-Ainain » : 1024 km² Le contexte représente 66,6 % du BV</p> <p>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</p>	
	Débit (cours principal)	<p>L'Auron au Pondy (Source : Banque HYDRO 2017) Module : 1,03 m³/s QMNA5 : 0,07m³/s</p> <p>L'Auron à Bourges (Source : Banque HYDRO 2017) Module : 3,69 m³/s QMNA5 : 0,24m³/s</p>	
	Naturelle	Altitude amont	207 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	127 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		1,2 ‰	
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE54553 Réservoir de l'Etang de Goule : absence de passe-à-poissons. 2) ROE54554 Réservoir de crue de l'Etang de Goule : absence de passe-à-poissons. 3) ROE54555 Seuil de la rigole d'amenée au canal de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable) 4) ROE81377 Déversoir du « Foutenoux » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable) 5) ROE76955 Plan d'eau supérieur de la Rigole : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable) 6) ROE76954 Plan d'eau inférieur de la Rigole : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,5 mètres (infranchissable) 7) ROE76956 Seuil du gué (en amont de la D951) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,2 mètres (franchissable) 8) ROE76957 Radier de pont du CR desservant la Ville au Roi : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,2 mètres (franchissable) 9) ROE76958 Barrage de la Chaume Tranchat :

			absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
			10) ROE61971 Prise d'eau du canal de Berry « Rigole des Cloux » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,9 mètres (infranchissable)
			11) ROE60784 Barrage du Moulin de Rhimbé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,8 mètres (infranchissable)
			12) ROE81587 Déversoir du canal de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3,1 mètres (infranchissable)
			13) ROE60786 vanne de décharge du canal de Berry à Rhimbé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,9 mètres (infranchissable)
			14) ROE60785 Ancien moulin de Rhimbé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable)
			15) ROE76959 Vanne de décharge de l'ancien moulin de Rhimbé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable)
			16) ROE76960 Gué de la Chaume des Chênes : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,25 mètres (franchissable)
			17) ROE63258 Seuil de prise d'eau de l'ancien moulin du Château de Bannegon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,8 mètres (infranchissable)
			18) ROE63259
			19) ROE63260 Ancien moulin du Château de Bannegon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,8 mètres (infranchissable)
			20) ROE63261 Barrage de l'ancien moulin du Château de Bannegon : absence de passe-à-poissons
			21) ROE76961 Seuil du gué de Laveau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,4 mètres (peu franchissable)
			22) ROE60774 Gué de Galand : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (peu franchissable)
			23) ROE60776 Moulin du Pondy (entièrement détruit) : absence de passe-à-poissons
			24) ROE76969 Seuil en aval du pont CD : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,2 mètres (franchissable)
			25) ROE60773 Ancien moulin des Gaumins : absence de passe-à-poissons

- 26) ROE63262 Ancien moulin de Praud : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,3 mètres (franchissable)
- 27) ROE60763 Ancien moulin de la Forge : absence de passe-à-poissons
- 28) ROE60764 Seuil de la Piscine : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable)
- 29) ROE60765 Prise d'eau de l'ancien moulin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,2 mètres (franchissable)
- 30) ROE81174 Seuil en béton du bras droit de l'Auron : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (infranchissable)
- 31) ROE60766 Barrage de Boisserau « clapet de la STEP/STEU de Dun-sur-Auron » (prise d'eau du canal de Berry) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,8 mètres (infranchissable)
ROE60767 prise d'eau du canal de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,25 mètres (franchissable)
- 32) ROE81176 Seuil sauvage à Givroux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,3 mètres (franchissable)
- 33) ROE81177 Seuil sauvage au moulin de Freulade : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (infranchissable)
- 34) ROE63266
- 35) ROE30790 Seuil de Feularde : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,2 mètres (infranchissable)
- 36) ROE81179 Pont avec vannage au « Feularde » (bras droit de l'Auron) : absence de passe-à-poissons
- 37) ROE81180 Vanne du plan d'eau de l'Etang de Feularde : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (infranchissable)
- 38) ROE63264 Barrage de la prise d'eau du canal de Berry de Chevigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,5 mètres (infranchissable)
- 39) ROE63265 Radier de pont du Stade : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,4 mètres (peu franchissable)
- 40) ROE81182 Radier de pont de la D46 à Plainpiéd-Givaudins : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,3 mètres (franchissable)
- 41) ROE61945 Seuil de la station de débit de l'Ormediot :

		<p>absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,3 mètres (franchissable)</p> <p>42) ROE81184 Déversoir du Val d'Auron : absence de passe-à-poissons</p> <p>43) ROE58579 Prise d'alimentation du Beugnon (ancienne écluse de Mazières) : absence de passe-à-poissons</p> <p>44) ROE48054 Barrage du Val d'Auron : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3,5 mètres (infranchissable)</p> <p>45) ROE58580 Seuil du Goulu : absence de passe-à-poissons</p> <p>46) ROE61946 Ancien moulin de Saint-Paul (obsolète) : absence de passe-à-poissons</p> <p>47) ROE48053 Moulin de la Chappe : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,1 mètres (infranchissable)</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p> <p>Remarque : cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher. Elle dépend localement de la pression de prospection. Cette base de données semble complète sur le contexte de l'Auron (Source : cellule animation SAGE Yèvre Auron).</p>
		<p>Hauteur cumulée référencée</p> <p>HC ~ 35,72 mètres</p>
		<p>0.6 ‰</p>
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>	<p>Taux d'Etagement : 44,65 % (Catégorie 4 /médiocre) (attention 24% selon le SIAB3A)</p> <p>Taux de Fractionnement : 0,05 %</p> <p>Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,47 km</p>

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche de Jurassique supérieur (Malm) sur la moitié nord du contexte, de Bourges à Dun-sur-Auron et Levet (Calcaire et marne). Couche de l'Eocène sur la partie la moitié sud du contexte, de Dun-sur-Auron à l'étang de Goule (sables, argiles, grès et calcaires lacustres). Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). (Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Bessais-le-Fromentale « Etang de Goule » : STEP/STEU 600 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 2000. Rejet de STEP/STEU dans l'Auron.</p> <p>Bessais-le-Fromentale : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boue activée 1991 Rejet de STEP/STEU dans le Madériaux (affluent de l'Auron).</p> <p>Dun-sur-Auron : STEP/STEU 4400 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1976 Rejet de STEP/STEU dans l'Auron.</p>

Levet : STEP/STEU 1400 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1997
Rejet de STEP/STEU dans la Rampenne (affluent de l'Auron).

Trouy : STEP/STEU 1350 EqHab « conforme en équipement et en performance »).
Boues activées 1994
Rejet de STEP/STEU dans la Rampenne (affluent de l'Auron)

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

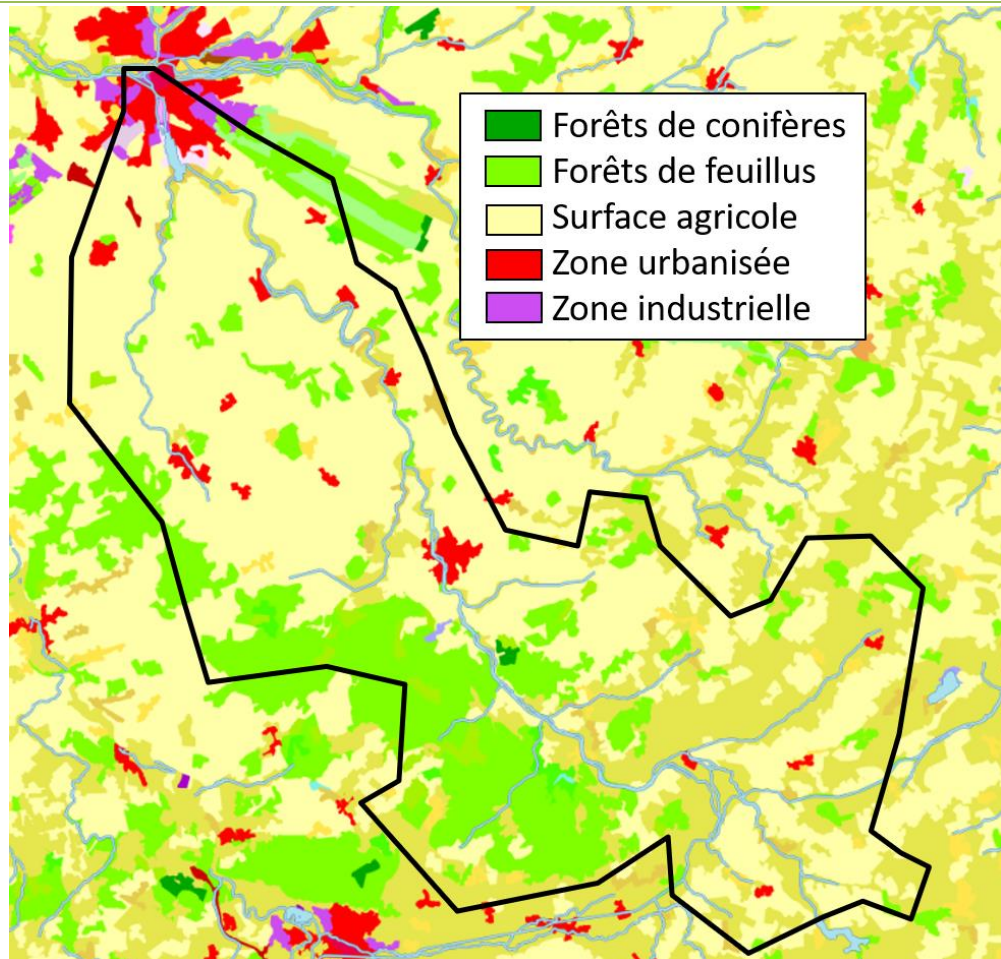
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)

Occupation du sol



L'ensemble du contexte est situé en zone agricole, avec des zones urbaines/industrielles conséquentes (Bourges, Dun-sur-Auron) (Source : BD Corine Land Cover).

« Champagne berrichonne »

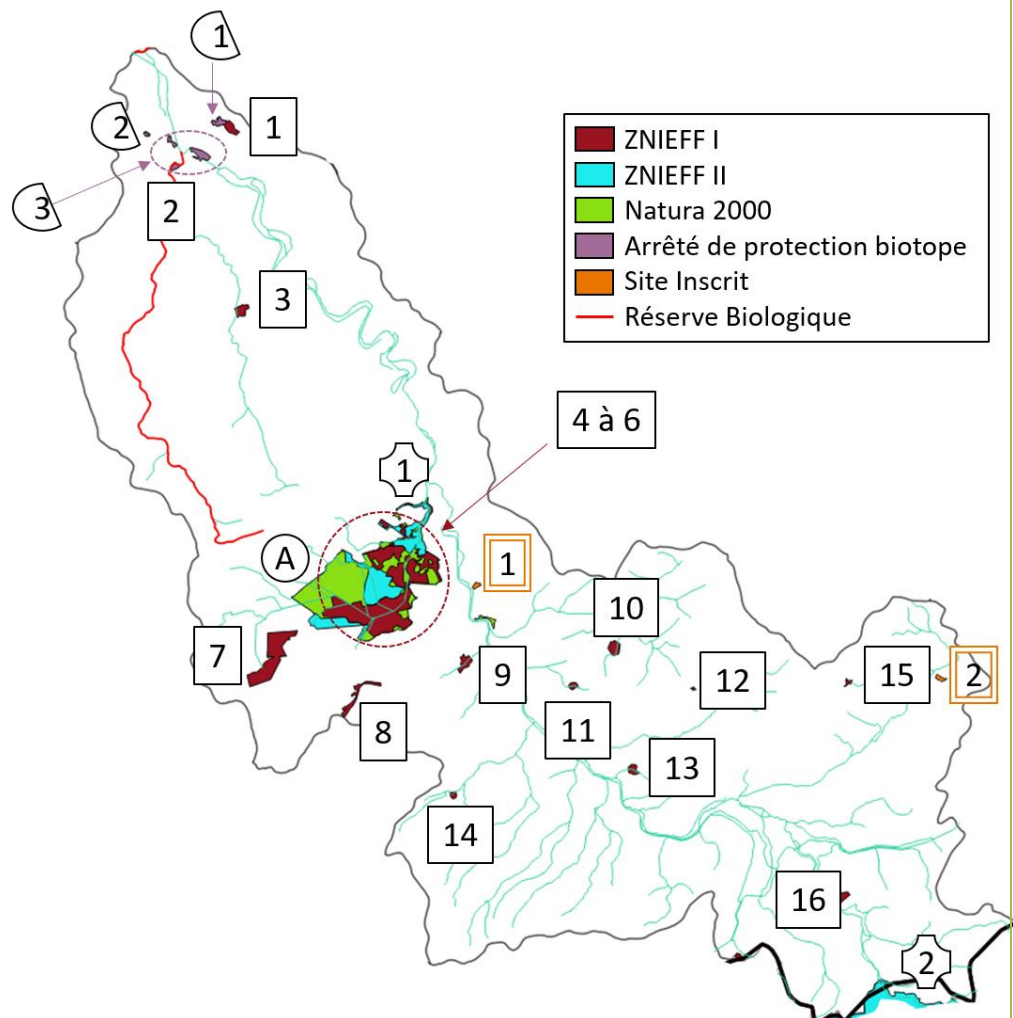
Industrie

« Centre hospitalier Georges Sand » / Soumis à redevance rejet 2015

Activités hospitalières à Dun-sur-Auron (SIREN 261803654) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

	<i>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</i>	
Statut foncier	Non domanial (privé)	
Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 1	6598 et 6605. « L'Auron de l'aval de l'étang de Goule jusqu'à la confluence avec l'Yèvre » <i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i>
	L.214-17 Liste 2	862 « L'Auron de la confluence avec la Rampenne jusqu'à la confluence avec l'Yèvre » <i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i>
	Décret Frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « la source du Sagonnin « les Bourillons » jusqu'à la confluence avec l'Auron » - Liste 1 Frayères poissons « l'Auron du barrage du plan d'eau de « l'étang de Goule » jusqu'à la confluence avec le Sagonnin » - Liste 1 Frayères poissons « l'Auron de la confluence avec le Sagonnin jusqu'à la confluence avec le ru de Viessac » - Liste 1 Frayères poissons « l'Auron de la confluence avec le ru de Viessac jusqu'à la confluence avec le ru des Marais » - Liste 1 Frayères poissons « l'Auron de la confluence avec le ru des Marais jusqu'à la confluence avec la Rampenne (Val d'Auron) » - Liste 1 Frayères poissons « l'Auron depuis la retenue du « Val d'Auron » jusqu'à la confluence avec l'Yèvre » - Liste 2 Frayères poissons « l'Auron du pont de la D951 jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Marais de Contres » - Liste 2 Frayères poissons « Ruisseau de l'Etang de Fond Bon jusqu'au pont de la D 34^E » - Liste 2 Frayères poissons « La source du ruisseau des Marais de Contres jusqu'à la confluence avec l'Auron » - Liste 2 Frayères poissons « L'Auron depuis la confluence avec le ruisseau des Marais de Contres jusqu'à la queue du plan d'eau du Val d'Auron » - Liste 2 Frayères poissons « Source de la Rampenne "la Noisette Girard" jusqu'à la queue du plan d'eau du Val d'Auron » - Liste 2 Frayères poissons « Source de la Rampenne "la Jarry" jusqu'à la confluence avec la Rampenne (la grange St-Jean) » - Liste 2 Frayères poissons « Val d'Auron » - Liste 2 Frayères poissons « l'Auron à l'aval immédiat du Plan d'eau du « Val d'Auron » jusqu'à la confluence avec l'Yèvre » <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>

Autres...



- Natura 2000 :
 - A) « Coteaux, bois et marais calcaires de la champagne berrichonne »
- ZNIEFF I :
 - 1) « Cavités d'hibernation à chiroptères de Bourges (carrières de la Rottée et du Château) »
 - 2) « Bas marais d'Esnon »
 - 3) « Bois des champs Monteaux »
 - 4) « Pelouses de Couy »
 - 5) « Pelouses de Perisse »
 - 6) « Marais de Contres »
 - 7) « Pelouses des Usages de Barantheaume et du bois de Fleuret »
 - 8) « Pelouses marneuses des Loges »
 - 9) « Etangs et prairies humides de Beaupuits »
 - 10) « Etang et bois de Preugne »
 - 11) « Etang de Chenouzin »
 - 12) « Etang de la Corne à Cuzin »
 - 13) « Etang Furet »
 - 14) « Pré et bois Bernet »
 - 15) « Etang des Barbarins »
 - 16) « Pelouse de la ville au Roi »
- ZNIEFF II :
 - 1) « Marais de Contres et pelouses de la Perisse »
 - 2) « Forêt de Tronçais »
- Arrêté de protection de biotope :
 - 1) N° APB1807 « Carrières du château et carrière de la Rottée »,

		<p>protection de l'espèce <i>Sciurus vulgaris</i> (Ecureuil roux).</p> <p>2) N° APB1804 « Carrières des Talleries », zone de repose et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères.</p> <p>3) N° APB1801 « Val d'Auron ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Inscrit : <ul style="list-style-type: none"> 1) « Vieille ville de Dun-sur-Auron » 2) « Ruines du château de Sagonne, parc, douves et abords » - Réservoir Biologique N°710 : La Rampenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Auron. - Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre-Auron (Mise en œuvre)	
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry » - AAPPMA Dun-sur-Auron « Union des pêcheurs à la ligne dunois » - AAPPMA Bannegon « l'Épinoche » - AAPPMA Vernais « le Poisson-chat » - AAPPMA Bessais-le-Fromental « Union fraternelle des pêcheurs à la ligne de Bessais-le-Fromental » <p>(Source : federationpeche18.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et des leurs Affluents (SIAB3A) 	
Enjeux PLAGEPOMI	/	
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Auron Airain et affluents »	

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0331a	L'Auron et ses affluents depuis la source jusqu'à Bourges	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Bon (2016) Station 04456007 Auron à Parnay Bon (2016) Station 04066500 Auron à Bourges	ND (2016) Station 04456007 Auron à Parnay Très bon (2015) Station 04066500 Auron à Bourges
FRGR2064	La Rampenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Auron	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2012) Station 04066950 Rampenne à Plaimpied-Givaudins	ND (2017) Station 04066950 Rampenne à Plaimpied-Givaudins
FRGR0331b	L'Auron et ses affluents depuis Bourges jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Potentiel / 2021	Bon Potentiel / 2021	Bon Potentiel / ND	Bon (2016) Station 04066975 Auron à Bourges	ND (2016) Station 04066975 Auron à Bourges

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Black-Bass à grande bouche (BBG), Vandoise (VAN), Bouvière (BOU), Chabot (CHA).
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole
Biocénotypes	Zone intermédiaire à Brèmes B8 actuel (Source : PDPG 2002) B6-7 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, VAI, CHE, GOU , BOU, BRO, PER, GAR , ABL, BRE, GRE, PES, PCH, IDE, ANG, OCL
Peuplement théorique	TRF, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, CCO, SAN, BRB, BRE, GRE, PES , ROT, PCH, SIL, ANG
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses de Louisiane, Signal (PFL) et Américaine (OCL) (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Perche Soleil (PES) (Source : BD Pêches FDAAPPMA 18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Le petit Vernais » (Bannegon) / ru des Vernais (affluent du canal de Berry) (FRGR1980)	2015	IPR = 41,30 « Etat Très mauvais » (Source : Pêche Aquabio BE)	Cf contexte "Canal de Berry »	Pêche complète
	2016	IPR = 22,60 « Etat Médiocre » (Source : Pêche Aquabio BE)	Cf contexte "Canal de Berry »	Pêche complète
B (Verneuil) / ru de l'Anguillerie (affluent du canal de Berry) (FRGR1989)	2014	IPR = 28,7 « Etat Mauvais » (Source : Pêche Aquabio BE)	Cf contexte "Canal de Berry »	Pêche complète
C « Moulin de la Forge » (Parnay) / L'Auron (FRGR0331a)	2016	IPR = 12,27 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète

D Aval barrage STEP/STEU (Dun- sur-Auron) / l'Auron (FRGR0331a)	2013	IPR = 10,6 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , VAI, LOF, CHE, GOU , BAF, SPI, VAN, PER , GAR , ABL, SAN, BRB, BRE, PES, ROT, PCH	Pêche complète
E « Gionne » (Bourges) / l'Auron (FRGR0331b)	2015	IPR = 30,11 « Etat Mauvais » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, VAI, CHE, GOU , BOU, BRO, PER , GAR , ABL, BRE, GRE, PES, PCH, IDE	Pêche complète
	2013	IPR = 24,2 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU, EPT, BOU, PER, GAR , ABL, CAR, GRE, PCH, OCL	Pêche complète
	2010	IPR = 13,8 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, LPP, VAI, CHE , GOU , BAF, SPI, EPT, BRO, PER , GAR , ABL, BRE, PES, ROT, PCH	Pêche complète
	2009	IPR = 42,3 « Etat très mauvais » (Source : Pêche Aquabio BE)	CHA, LPP, VAI, LOF, CHE , GOU, HOT , BAF, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR , TAN, ABL, CAR, CCO, BRB, BRE, GRE, PES, ROT, ANG	Pêche complète
F « Le Petit Porche » (Plaimpied- Givaudins) / l'Auron (FRGR0331a)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BRO	Pêche de recherche d'espèce
G (Dun-sur-Auron) / Le ru de l'étang de Fond Bon (FRGR0331a)	2016	IPR = 8,11 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
H « Le Gué » (Dun- sur-Auron) / ru des Marais (FRGR0331a)	2013	IPR = 31,7 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, LOF, CHE, GOU, EPT, BOU , BRO, GAR , TAN, PES, ROT, PCH, PFL	Pêche complète
I « Domaine du Marais » (Dun-sur- Auron) / ru des Marais (FRGR0331a)	2014	IPR = 28,7 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU, EPT, BOU , BRO, GAR , TAN, CCO, PES, ROT, OCL	Pêche complète
(Dun-sur-Auron) / ru des Marais (FRGR0331a)	2016	IPR = 30,41 « Etat Mauvais » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
K (Sagonne) / Le Sagonnin (FRGR0331a)	2016	IPR = 17,13 « Etat Médiocre » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète

	2014	IPR = 17,78 « Etat Médiocre » (Source : Hydroconcept BE)	CHA, VAI , LOF, CHE, GOU , BAF, SPI, EPT, BOU , BRO, TAN, ABL, PCH, PFL	Pêche complète
	2012	IPR = 18,09 « Etat Médiocre » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
	2010	IPR = 15,88 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
L (Plaimpied-Givaudins) / La Rampenne (FRGR2064)	2017	IPR = 68,2 « Etat Très mauvais » (Source : SCE BE)	CHE, EPT, BRO, PER	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de l'Auron montre un glissement de classe biotypologique. En effet, plusieurs sortes d'altérations ont induit une dégradation du peuplement piscicole dans ce contexte. La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux d'aménagements a entraîné un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques.

On note cependant la présence en bonne densité des espèces accompagnatrices du brochet, ce dernier étant aussi présent en bonne abondance.

Ces éléments montrent une qualité globale du milieu perturbée.

Par ailleurs, on note la faible présence de l'anguille européenne, certainement liée à une forte problématique de rupture de la continuité écologique sur le bassin de l'Auron notamment dans sa partie aval (commune de Bourges).

On note également la présence récurrente d'espèces limnophiles (gardon, brème, poisson-chat, rotangle, tanche), témoins de la présence de plans d'eau, du canal de Berry (assimilable à une succession de plans d'eau), et de la chenalisation du lit mineur de l'Auron.

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Moulin de la Forge » (Parnay) / L'Auron (FRGR0331a)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	18						
	IBMR							
	IBD							
« Gionne » (Bourges) / L'Auron (FRGR0331b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

	MES / Turbidité						
	Bilan O2						
	Nutriments						
	Acidification						
	Température						
	IBGN	17	20	19	18	19	17
	IBMR		9,45		9,11		9,92
	IBD	15,3	17,2	15,9	15,4	18,4	20

(Bourges) / L'Auron (FRGR0331b)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN				15	14	15	12
	IBMR					8,41		
	IBD		15,7	14,6	17,6	15,7	14,2	14,5

(Dun-sur-Auron) / Le ru des Marais (FRGR0331a)	Matières organiques et oxydables						
	Matières azotées						
	Phosphore						
	Pesticide						

	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	14						
	IBMR							
	IBD							

(Dun-sur-Auron) / Le ru de Fond Bon (FRGR0331a)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	19						
	IBMR							
	IBD							

(Sagonne) / Le Sagonnin (FRGR0331a)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon						

MES / Turbidité							
Bilan O2							
Nutriments							
Acidification							
Température							
IBGN	11	16	19	14	13	14	14
IBMR	9,72	9,74		9,57		9,73	8,47
IBD	15,4	15,3	15,3	15,2	15,2	15,7	15,4

(Plaimpied-Givaudins) / La Rampenne (FRGR2064)	Matières organiques et oxydables						
	Matières azotées						
	Phosphore						
	Pesticide		Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon
	MES / Turbidité						
	Bilan O2						
	Nutriments						
	Acidification						
	Température						
	IBGN					13	
	IBMR						
	IBD					17	18,7

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

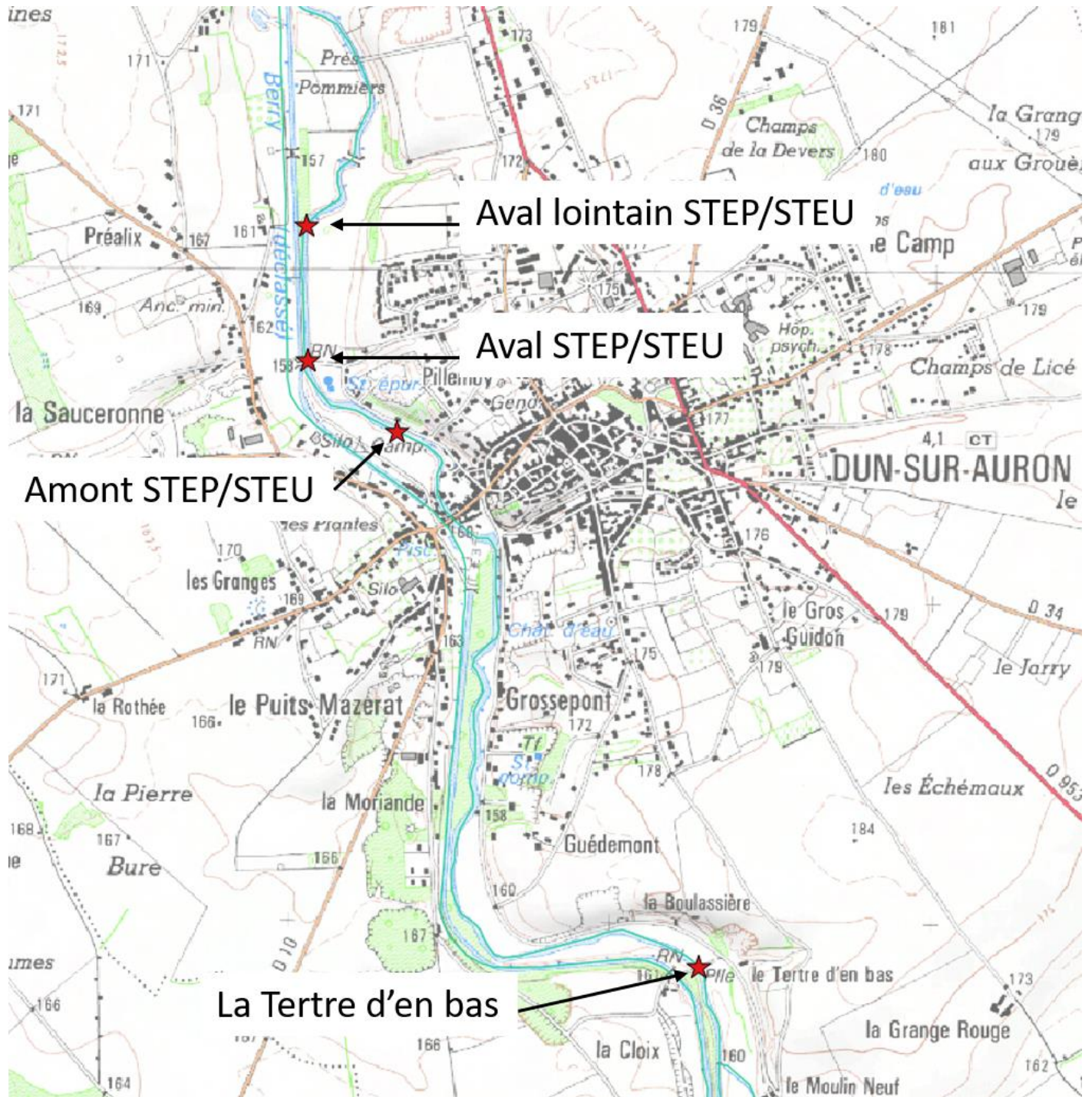
Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

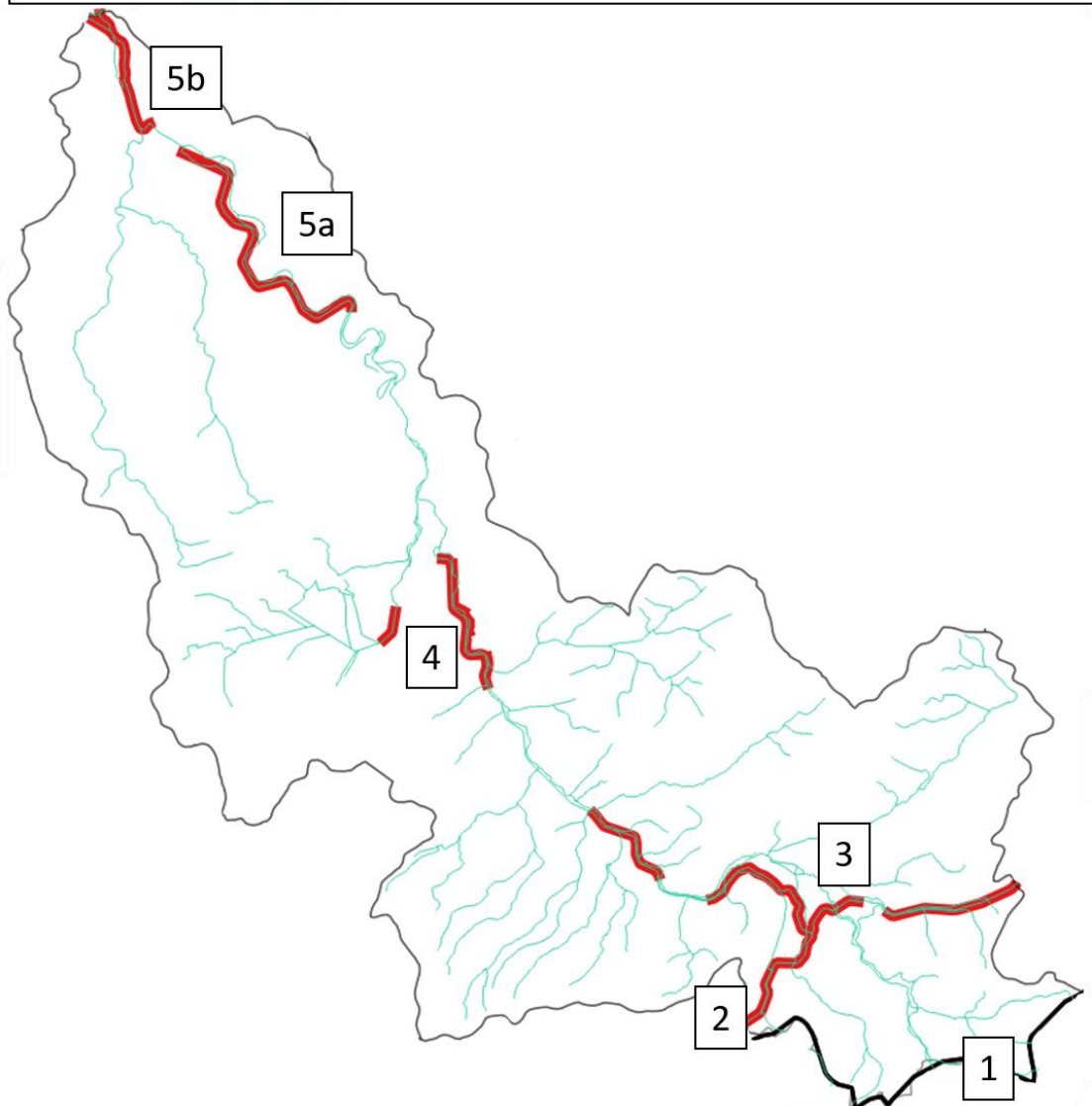
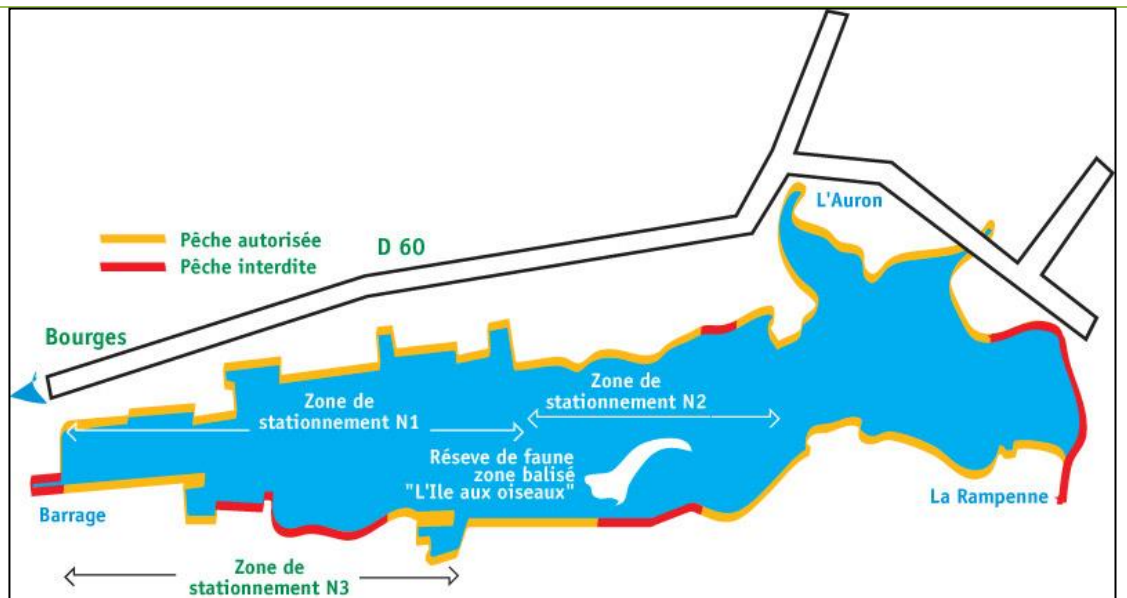


Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« La Tertre d'en Bas » (Dun-sur- Auron) / L'Auron (FRGR0331b)	Tmj min	0,30	4,30						
	Tmj max	24,20	23,80						
	Tmp	12,22	12,46						
	Tm30j max	20,20	20,82						
« Amont STEP/STEU » (Dun-sur-Auron) / L'Auron (FRGR0331b)	Tmj min	0,70	4,20						
	Tmj max	25,80	24,50						
	Tmp	12,70	13,31						
	Tm30j max	21,10	22,11						
« Aval STEP/STEU » (Dun-sur-Auron) / L'Auron (FRGR0331b)	Tmj min	0,60	4,20						
	Tmj max	24,20	24,50						
	Tmp	12,82	12,85						
	Tm30j max	20,90	21,90						
« Aval lointain STEP/STEU » (Dun-sur-Auron) / L'Auron (FRGR0331b)	Tmj min	2,60							
	Tmj max	23,80							
	Tmp	13,05							
	Tm30j max	21,36							

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry »	1641 adhérents (Effectif 2017) 1401 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Dun-sur-Auron « Union des pêcheurs à la ligne dunois »	281 adhérents (Effectif 2016) 371 adhérents (Effectifs 2017)
		AAPPMA Bannegon « l'Épinoche »	55 adhérents (Effectif 2017) 80 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Vernais « le Poisson-chat »	18 adhérents (Effectif 2017) 22 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Bessais-le-Fromental « Union fraternelle des pêcheurs à la ligne de Bessais-le-Fromental »	98 adhérents (Effectifs 2017) 164 adhérents (Effectif 2016)
	Associations de pêche non agréées	Société communale de pêche et de pisciculture de Thaumiers Amicale berruyère des pêcheurs de compétition Club mouche de Bourges Club halieutique Saint-Just ESAM Association des pêcheurs de l'étang des Fouilles à Trouy Association pêche et loisirs à Levet Pêcheurs sportifs de Bourges Team carpistes ligniérois 18 Le héron à Bourges (Source : dataasso.fr)	



Parcours de pêche

- 1) AAPPMA Bessais-le-Fromental « Union fraternelle des pêcheurs à la ligne de Bessais-le-Fromental »
- 13,5 km de rives de l'étang de Goule (110 ha).
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.
- 2) AAPPMA Vernais « le Poisson-chat »
- Cf canal de Berry.
Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

	<p>3) AAPPMA Bannegon « l'Epinoche » - Cf canal de Berry. Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>4) AAPPMA Dun-sur-Auron « Union des pêcheurs à la ligne dunois » - 8 km de rives de parcours pêche sur l'Auron et le ru des Marais. Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>5) AAPPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry » - A) 6 km de rives de parcours de pêche sur l'Auron. - B) 6 km de rives de parcours de pêche sur le plan d'eau du Val d'Auron (85 ha). Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.</p> <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>
<p>Réserves de pêche</p>	<p>Arrêté n°2013-3-0029 du 4 avril 2013 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière la Rampenne commune de Plaimpied-Givaudins du 4 avril 2013 au 4 avril 2018.</p> <p>Arrêté n°2018-0091 du 19 mars 2018 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière la Rampenne en amont de la passerelle du Val d'Auron sur une distance de 250 mètres sur la commune de Plaimpied-Givaudins du 4 avril 2018 au 4 avril 2023.</p> <p>Arrêté n°2013-3-0028 du 4 avril 2013 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière l'Auron commune de Bourges du 4 avril 2013 au 4 avril 2018.</p> <p>Arrêté n°2013-3-0002 du 10 janvier 2013 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur le plan d'eau de la commune de Le Pondy pour une période de 5 ans à compter du présent arrêté.</p> <p>Cf Contexte du Canal de Berry.</p> <p>(Source : DDT18)</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Dun-sur-Auron : Entretien du canal de Berry et de l'Auron effectué par la commune qui adhère au syndicat SIAB3A et au syndicat du canal de Berry (Source : AAPPMA Dun-sur-Auron). - ND (Riverains)
<p>Déversements éventuels</p>	<p>AAPPMA Dun-sur-Auron « Union des pêcheurs à la ligne dunois » Déversement tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déversement de 700 kg de gardons (500 kg dans le canal de Berry et 200 kg dans l'Auron) et dans le ruisseau des Marais. - Déversement de 30 kg de sandres (10 kg dans le canal de Berry et 20 kg dans l'Auron). - Déversement de 50 kg de brochets (10 kg dans le canal de Berry et 40 kg dans l'Auron). - Déversement de 80 kg de tanches (60 kg dans le canal de Berry et 20 kg dans l'Auron). - Black-Bass offert pour déversement : 50% dans le canal de Berry et 50% dans l'Auron. - Déversement de 85 kg de truites (50 kg dans le canal et l'Auron pour Pâques, et 35 kg dans le canal pour la fête de la pêche). <p>AAPPMA Bessais-le-Fromental « Union fraternelle des pêcheurs à la ligne de Bessais-le-Fromental »</p>

Déversement dans l'Etang de Goule tous les ans :

- 400 kg de gardons, 988 kg de carpes, 23 kg de sandres (année 2016)
- 468 kg de carpes, 232 kg de sandres, 202 kg de brochets, 100 kg de black-bass (année 2017)
- 200 kg de sandres, 150 kg de brochets (prévisions année 2018)

Brochet adulte dans le Val d'Auron (Source : PDPG 2002)

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage, recouplement de méandres, chenalisation)	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des habitats piscicoles		
		Reproduction limitée des espèces lithophiles / déconnexion des annexes hydrauliques (frayères à brochet)		
		Déformation/uniformisation du lit naturel		
		Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
	Perte d'eau possible par infiltration (déplacement du lit de cours d'eau, enlèvement de la couche imperméable)	Impact modéré	Impact fort	
	Dérivations/ Prélèvements d'eau en période d'étiage estival pour l'irrigation agricole, l'alimentation du canal de Berry, les étangs sur cours	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère / assecs ponctuels	Impact fort	Impact fort
	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et au	Impact fort	Impact fort

		transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)		
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
	Dégradation de la qualité de l'eau (Nitrate, phytosanitaires, substances dangereuse)	Aggravation des conditions de survie en période d'étiage (tendance à l'eutrophisation) Dégradation des peuplements piscicoles	Impact modéré	Impact fort
	Présence de plans d'eau sur cours	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »		
		Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés Colmatage du substrat en aval (apport MES)		

		Rétention des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique		
		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit du plan d'eau		
		Apport d'espèces limnophiles		
Facteurs annexes	Pression de l'élevage (équins, bovins)	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
	Présence d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, écrevisses allochtones)	Accélération de l'érosion des berges Apport de sédiments fins dans le cours d'eau	Impact modéré	Impact faible
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
	<p>Restauration du lit mineur / annexes hydrauliques</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0331a FRGR0331b FRGR2064</p>	<p>Restauration morphologique</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>		<p>Restauration morphologique</p> <p>Restaurer la morphodynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis des débits d'étiages parfois très faibles</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0331a FRGR0331b FRGR2064</p>	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
<p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>Gestion du système de drainage agricole</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0331a FRGR0331b FRGR2064</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer La qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

	dangereuses) »	<p>sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p> <p>Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)</p>					
	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales</p>	<p>MIA0301</p> <p>« Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0331a FRGR0331b FRGR2064</p>	<p>Suppression / Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du</p>	<p>Suppression / Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>&</p> <p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>

	<p>inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>				<p>brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p> <p>Améliorer les possibilités de colonisation par l'anguille</p>	
--	--	--	--	--	---	---	--

2	<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Affluents de l'Auron</p>	<p>FRGR0331a</p>	<p>Gestion des vidanges</p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p> Permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>	<p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>
3	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tête de bassin de l'Auron</p>	<p>FRGR0331a</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p> Maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p> Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p> limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion **Raisonnée**

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.
- Activités de loisir halieutique autorisées

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).